



Halte à la répression syndicale !

La mobilisation des salariés, dans le secteur social et médico-social, est de haut niveau depuis le début de l'année :

- ▶ du fait des attaques contre la Convention Collective du 15 mars 1966 (CCN 66),
- ▶ du fait du non respect des accords signés dans les établissements relevant de la CCN 51 .
- ▶ du fait de la dégradation des conditions de travail, du peu de transparence sur les orientations stratégiques et financières de la **Croix Rouge Française**,
- ▶ Du fait de la baisse vertigineuse du pouvoir d'achat des salariés, qui entraîne un mécontentement des plus légitimes.

Quelque exemples :

la **FHP** n'a accordé aucune augmentation de salaire pour l'année 2009,

Dans le PSPH (participant au service public hospitalier), les Négociations Annuelles Obligatoires n'ont plus de sens (hormis cette dénomination).

Dans ce contexte, la Fédération Santé et Action Sociale CGT s'insurge contre les attaques portées envers nos militants et exige, sans délai, une intervention du Ministère, pour faire cesser ces pratiques visant à sanctionner les salariés et militants de nos secteurs professionnels.

Notre Fédération a connaissance de faits très graves, en matière de répression syndicale :

- ▶ à l'APAJH dans le GERS,
- ▶ à l'APEI dans le VAUCLUSE,
- ▶ à l'ESAT du Père LACHAISE,
- ▶ à l'ANEF à PARIS,
- ▶ à l'EHPAD de TASSY : dans cette association, c'est un Délégué Syndical, élu secrétaire du Comité d'Entreprise et Secrétaire du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, qui subit des pressions. Il s'est vu mettre en garde à vue, suite à une plainte d'un cadre, et est victime d'un tract diffamatoire, anonyme.
- ▶ Dans une Maison de Retraite, 15 jours après avoir déposé une liste CGT aux élections professionnelles, un salarié est accusé de harcèlement sexuel.

Et la liste pourrait être encore plus longue...

Cette situation amène la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale à interpeller solennellement les organisations patronales du secteur et le Ministère de la Santé, pour faire respecter le droit et le fait syndical. Elle appelle tous ses syndicats à intervenir pour faire cesser ces agissements inqualifiables, sous les formes qu'ils décideront.

N° 62

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Tél : 01.48.18.20.98

Fax : 01.48.57.56.22

E-Mail : com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 22 décembre 2009